

Jour de séance 13

le mardi 10 février 2015

13 h

Prière.

Le premier ministre offre ses condoléances à la famille endeuillée de Gilbert Finn, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick de 1987 à 1994.

L'hon. M. Fraser (Miramichi) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à augmenter le nombre de lits de foyers de soins à Miramichi. (Pétition 11.)

M. Northrup (Sussex-Fundy-St. Martins) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à maintenir les dispositions du règlement 84-20 relatives à l'avortement et la règle des deux médecins. (Pétition 12.)

L'hon. M. Horsman dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Commission de police du Nouveau-Brunswick : Rapport annuel, 2013-2014*.

M^{me} Dubé demande le consentement unanime de la Chambre pour prolonger la période des questions orales. Le consentement est refusé.

Après les questions orales, l'hon. M. Fraser invoque le Règlement ; il soutient que certains parlementaires du côté de l'opposition n'adressent pas leurs questions à la présidence et que les questions supplémentaires de M. Holder ne sont pas liées à sa question initiale. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé.

Le premier ministre accueille à la Chambre l'hon. Ed Holder, ministre d'État (Sciences et Technologie) et député fédéral de London-Ouest.

L'hon. M. Fraser, leader parlementaire adjoint du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre étudie la motion 7, après quoi la deuxième lecture des projets de loi 7, 4, 9 et 6 sera appelée.

Conformément à l'avis de motion 7, l'hon. M. Fraser, appuyé par M. Albert, propose ce qui suit :

que la Chambre adhère aux recommandations formulées dans le premier rapport du Comité permanent de la procédure.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Fraser, appuyé par M. Albert, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 7 soit amendée comme suit :

par la substitution, à tout ce qui suit « que », du texte que voici :

« la Chambre adhère aux recommandations 1 à 25 et 27 à 31 formulées dans le premier rapport du Comité permanent de la procédure ;

« que la Chambre n'adhère pas à la recommandation 26 formulée dans le rapport ;

« que l'article 102 du Règlement soit abrogé et remplacé par ce qui suit :

« **102(1)** Sous réserve du paragraphe (2), un député non membre d'un comité peut participer aux délibérations de celui-ci, sauf ordre contraire de la Chambre ou du comité, faire des observations, poser des questions et proposer des amendements de projets de loi ou de prévisions budgétaires mais il ne peut voter, proposer une motion autre qu'un amendement ou compter aux fins du quorum.

« **102(2)** Le ministre qui a déposé un projet de loi ou qui est responsable des prévisions budgétaires ministérielles à l'étude est en droit de siéger à titre de membre participant du comité saisi du projet de loi ou des prévisions budgétaires et de voter, de proposer des motions, y compris des amendements, et de compter aux fins du quorum. »

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 15 h 1, reprend à 15 h 17.

Après un certain laps de temps, M^{me} Dubé, appuyée par M. Fitch, propose le sous-amendement suivant :

SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 7 soit amendé comme suit :

par la substitution, aux mots qui suivent les mots « aux fins du quorum. », de ce qui suit :

« **102(2)** Le ministre qui a déposé un projet de loi ou qui est responsable des prévisions budgétaires ministérielles à l'étude est en droit de participer aux délibérations du comité saisi du projet de loi ou des prévisions budgétaires et de proposer des motions mais n'est pas réputé être membre participant du comité et n'est pas en droit de voter ni de compter aux fins du quorum. »

La question proposée au sujet du sous-amendement, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 15 h 57, reprend à 16 h 14.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Rapports annuels

Cabinet du procureur général, 2013-2014	(19 décembre 2014) ;
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 2013-2014	(19 décembre 2014) ;
Ministère de la Justice, 2013-2014	(19 décembre 2014) ;
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, 2013-2014	(5 janvier 2015) ;
New Brunswick Community College, 2013-2014	(5 janvier 2015) ;
Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, 2013-2014	(12 janvier 2015) ;

Ministère des Transports et de l'Infrastructure, 2013-2014	(22 janvier 2015) ;
Vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick, volume I (vérification financière), 2014	(22 janvier 2015) ;
Vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick, volume II (vérification de performance), 2014	(22 janvier 2015) ;
Ministère des Ressources humaines, 2013-2014	(23 janvier 2015) ;
Ministère de la Santé, 2013-2014	(28 janvier 2015) ;
Ministère de l'Énergie et des Mines, 2013-2014	(29 janvier 2015) ;
Ministère des Finances, rapport sur les droits, 2015	(30 janvier 2015) ;
Ministère du Développement économique, 2013-2014	(2 février 2015) ;
Activités parlementaires, 2013	(10 février 2015) ;

Autres rapports

<i>Rapport d'investigation présenté au président de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick par l'hon. Alfred R. Landry, c.r., commissaire aux conflits d'intérêts, au sujet d'allégations faites par Victor Boudreau, député de Shediac—Cap-Pelé, de contraventions à la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du conseil exécutif qu'aurait commises l'hon. Paul Robichaud, député de Lamèque-Shippagan-Miscou, ministre et vice-premier ministre</i>	(13 janvier 2015) ;
<i>Rapport d'investigation présenté au président de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick par l'hon. Alfred R. Landry, c.r., commissaire aux conflits d'intérêts, au sujet d'allégations faites par M^{me} Marie-Paule Martin de contraventions à la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif qu'aurait commises M. Victor Boudreau, député de Shediac—Cap-Pelé, non alors ministre</i>	(5 février 2015) ;

Réponses à des pétitions

Pétitions 2, 4, 6, 9	(22 décembre 2014) ;
Pétitions 1, 3, 5, 7, 8, 10	(26 janvier 2015).